



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sapeurs-pompiers professionnels

Question écrite n° 126452

Texte de la question

M. Jean-Michel Boucheron attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration sur la réforme de la filière des sapeurs-pompiers professionnels au sein de la fonction publique territoriale. Le 23 septembre 2011, un protocole d'accord a été signé par le ministère de l'intérieur et quatre organisations syndicales minoritaires. La légitimité de l'adoption de ce protocole d'accord pose question étant donné l'importance des réformes envisagées. Le protocole pose notamment l'éventualité du recrutement sans concours et de l'allongement de sept ans de la carrière des sapeurs-pompiers de la catégorie C. La mise en place de négociations sur ce type de réformes doit pouvoir se faire avec l'ensemble des organisations syndicales représentatives. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui faire connaître ses intentions en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Michel Boucheron](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 126452

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 janvier 2012, page 404

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)